# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 2 février 2017 5.1

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES**

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS**

**RELATIFS AUX SPECTACLES JEUNE PUBLIC**

**PROGRAMMES AU 1ER SEMESTRE 2017**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Au cours du premier semestre 2017, la programmation culturelle municipale accueillera deux spectacles proposés aux publics scolaires :

* Le spectacle *L’ÎLE TURBIN* proposé par *Comme une compagnie,* programmé le 21 mars à la salle du Grand Marais

La partie co-contractante est l’association *L’ÉCLUSE*

Coût de cession prévisionnel : 1 899 € TTC ;

* Le spectacle *PREHISTOIRE*, proposé par la compagnie SCOLOPENDRE, programmé les 6 et 7 avril, à la salle du Grand Marais

La partie co-contractante est la compagnie SCOLOPENDRE

Coût de cession prévisionnel : 1 750 € TTC.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l’organisation de ces spectacles.